

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°148/2022**

Objet : Avenant 1 au marché public de travaux de réhabilitation d'une piste d'athlétisme et de ses aires de concours au stade Philippe Grante.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Vu la décision n°11-2022 du 21 janvier 2022 attribuant le marché de travaux de réhabilitation d'une piste d'athlétisme et de ses aires de concours au stade Philippe Grante à la société ART DAN – Allée des Vergers Bât D 78240 AIGREMONT, en groupement avec EUROSYNTEC – 21, rue de la Marine 94290 VILLENEUVE LE ROI, pour un montant total de 1 004 824,97€ HT soit 1 205 789,96€ TTC (tranche ferme et tranches optionnelles cumulées), selon le Détail Quantitatif Estimatif.

Considérant qu'après le démarrage du chantier, un certain nombre de travaux complémentaires nécessite l'adaptation du projet par la création de prix nouveaux et la modification de certaines quantités du Détail Quantitatif Estimatif.

Considérant que compte tenu de ces interventions complémentaires, la durée d'exécution du marché doit être prolongé jusqu'au 12 décembre 2022.

Considérant qu'il convient d'enregistrer ces modifications au marché par le biais d'un avenant n°1.

DÉCIDE

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché public de travaux de réhabilitation d'une piste d'athlétisme et de ses aires de concours au stade Philippe Grante avec la société ART DAN – Allée des Vergers Bât D 78240 AIGREMONT, en groupement avec EUROSYNTEC – 21, rue de la Marine 94290 VILLENEUVE LE ROI, prévoyant une plus-value de 36 229,17€ HT soit 43 475,00€ TTC et prolongeant la durée d'exécution jusqu'au 12 décembre 2022.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20221202-148-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2022

Mise en ligne le 5 décembre 2022

VILLE DE L'ISLE-ADAM

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes

L'Isle-Adam, le 2 décembre 2022,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr